

Extrait du site : CONDUITE ROUTIERE

<https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/spip.php?article189>

# **Si je démissionne à la fin de ma première pro, j'ai quoi ?**

- Espace enseignants - Carte de Qualification Professionnelle (CQC) - Mesure exceptionnelle pour les élèves qui démissionnent -

Date de mise en ligne : jeudi 1er novembre 2012

---

**CONDUITE ROUTIERE**

---

A l'issue de la 1er BAC PRO CTRM, des élèves titulaires du CAP CLM démissionnent pour différentes raisons... Il est convenu par la DGECO que la CQC ne sera délivrée qu'en fin de cycle. Paradoxe, le CAP CLM serait alors un diplôme professionnel ne permettant pas à son titulaire d'exercer son métier. En relation avec l'AFT, il devrait être trouvé une solution permettant de résoudre ponctuellement ce problème. Il reste à en définir les conditions au mieux des intérêts du jeune, de notre système de formation et de la profession.